



# Budget primitif 2026

# Budget primitif 2026

## >> SOMMAIRE

<b>Contexte</b>	page 3
<b>Chiffres clés du BP 2026</b>	page 4
<b>Budget prévisionnel 2026 : section de fonctionnement</b>	page 6
<b>Budget prévisionnel 2026 : section d'investissement</b>	page 10
<b>Équilibre général</b>	page 12
<b>CAF prévisionnelle</b>	page 13

Le vote du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte financier contraint pour les collectivités. Dans ce contexte et en cohérence avec les orientations budgétaires présentées lors de la dernière réunion du conseil d'administration, les prévisions des recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif sont estimées avec prudence. Les prévisions des dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont estimées au plus juste.

Afin de poursuivre l'ambition du mandat d'une modernisation du Centre de gestion et d'une plus grande ouverture sur le territoire, les orientations stratégiques pour l'année 2026 s'articulent autour de **trois axes** :

## **La poursuite de la modernisation du CDG pour un meilleur service aux collectivités**

- un nouveau site Internet,
- la poursuite de la dématérialisation des actes administratifs,
- le changement du logiciel de gestion du service médecine,
- une évolution de la mission d'aide à l'archivage vers l'archivage électronique,
- une acculturation à l'intelligence artificielle.

## **Le renforcement du lien entre le CDG et les acteurs du territoire**

- des rencontres du territoire qui s'adaptent aux besoins,
- le développement du réseau des secrétaires généraux de mairie,
- l'élargissement du réseau des DRH,
- la poursuite de l'engagement du CDG en faveur de l'attractivité de la FPT,
- le renforcement et l'accompagnement des employeurs en matière de prévention, des risques professionnels et d'accueil des agents en situation de handicap,
- la structuration de l'offre de missions facultatives et des conventionnements,
- la proposition d'une nouvelle mission paie à façon.

## **La sécurisation du pilotage du CDG**

- l'exploitation de la comptabilité analytique et d'outils de pilotage,
- les suites de l'audit informatique,
- la mise en œuvre de la feuille de route en matière d'investissements bâtimentaires.

Le budget prévisionnel constitue un cadre de référence pour l'action de l'établissement au cours de l'exercice à venir. Il reflète la recherche d'un équilibre entre la maîtrise des dépenses, l'optimisation des ressources et la mise en œuvre des missions du Centre de gestion.

# Chiffres clés du BP 2026

## » FONCTIONNEMENT

### Recettes

Produits des cotisations : **2 532 K €**

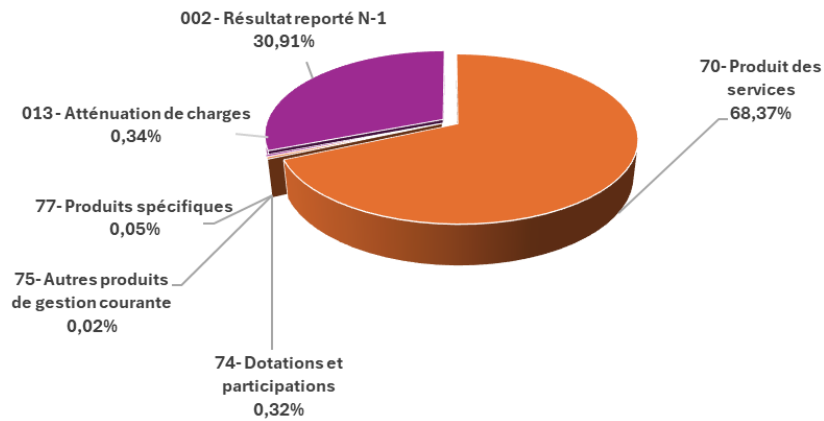
Autres frais (concours, etc.) : **193 K €**

Produits des prestations facultatives : **7 013 K €**

Dotations, participations : **45 K €**

Évolution des cotisations : **-0,45 %** par rapport au BP 2025

Évolution des recettes issues des prestations facultatives : **-17,70 %** par rapport au BP 2025



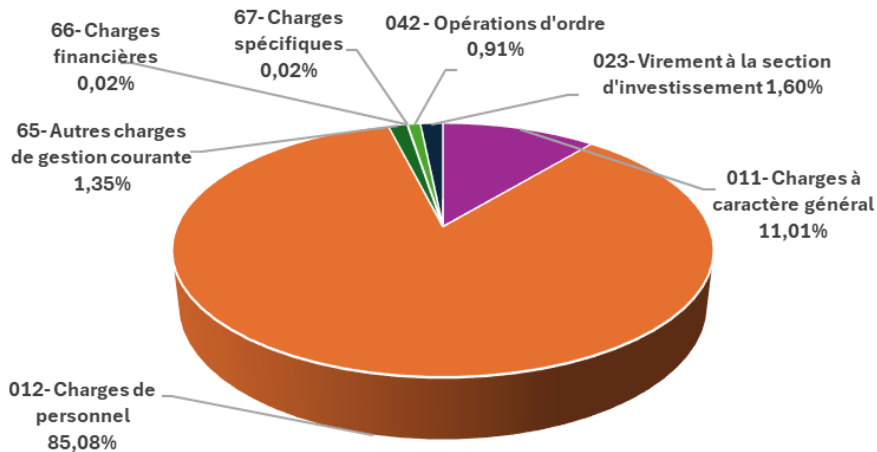
### Dépenses

Charges à caractère général : **1 065 K €**

Charges de personnel : **8 236 K €**

Subventions : **21 K €** dont :

- organisations syndicales : 15 K €
- ANDCDG : 1 K €
- Licence MACT (Damigny) : 5 K €

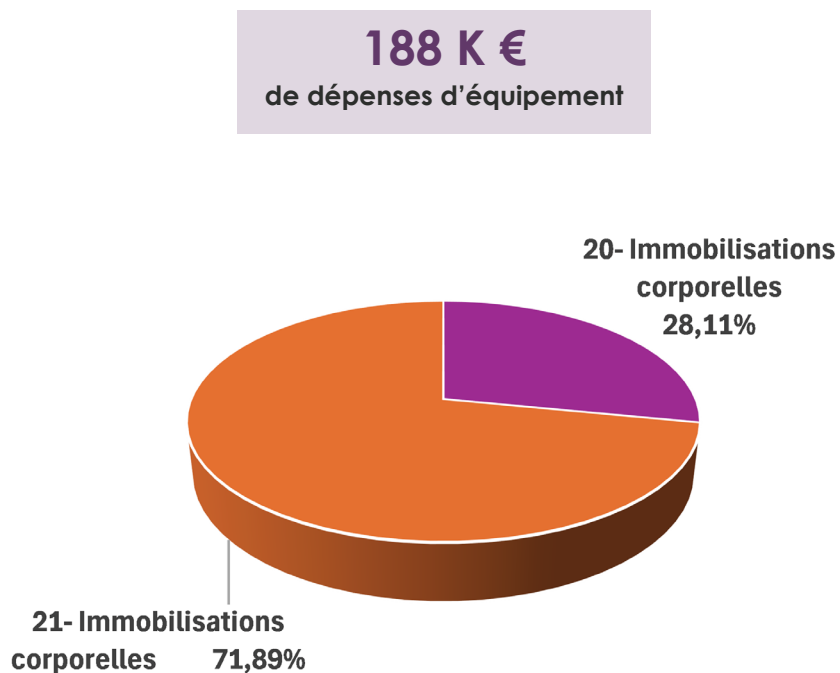


Évolution des charges de personnel (hors SMT) : **+2,65 %** en prévision par rapport au budget 2025

Résultat prévisionnel de l'exercice 2026 : **+ 160 K €**

## >> INVESTISSEMENT : 332 K €

### Dépenses



#### Les principaux investissements prévus pour 2026 :

- travaux suite au diagnostic bâtementaire,
- réfection salle des dossiers,
- matériel informatique (suite audit),
- baie serveur/modification VPN,
- renouvellement 1/4 flotte pc portables,
- micro-enregistreurs pour les instances,
- acquisition de mobilier.

Annuité d'emprunt en capital : **62 016,00 €**  
Résultat reporté n-1 : **11 459,42 €**

### Recettes

**7,4 K €**  
de FCTVA

**155 K €** d'autofinancement  
soit 47 % des recettes

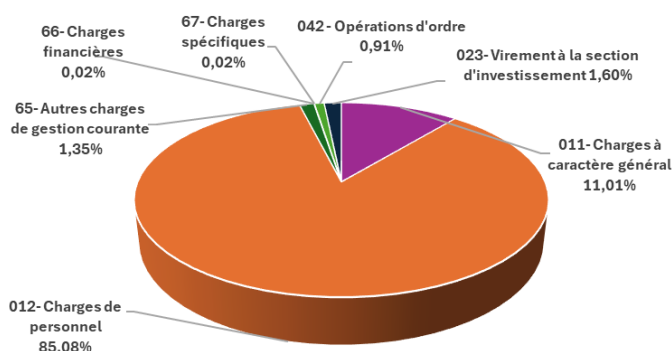
# Budget primitif 2026 : section de fonctionnement

## >> DÉPENSES

CHAPITRE	NATURE	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 065 627,00
012	Charges de personnel	8 236 100,00
65	Autres charges de gestion courante	130 975,00
66	Charges financières	2 100,00
67	Charges spécifiques	2 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>9 436 802,00</b>

042	Amortissements/provisions	88 121,91
-----	---------------------------	-----------

	<b>TOTAL</b>	<b>9 524 923,91</b>
--	--------------	---------------------



Les éléments qui suivent présentent les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2026 comparativement au prévisionnel de l'exercice 2025. Cette présentation vise à apprécier l'évolution de la situation financière de l'établissement et permet de mettre en évidence des points de vigilance.

**Charges à caractère général : 1 065 K €**

Évolution de **+ 19 %** par rapport au budget primitif 2025

Les évolutions majeures portent sur les articles suivants :

Évolution/BP 2025

### 6156 - Maintenance

**234 K € / + 124 K €**

Cette augmentation s'explique par la mise en place du logiciel médecine PADOA destiné à remplacer le logiciel Agirhe médecine dont l'exploitation prendra fin en 2026. Il s'agit d'une dépense récurrente appelée à être reconduite tous les ans.

### 62878 - Remboursement de frais à des tiers

**365 K € / + 80 K €**

Cette augmentation concerne les remboursements des décharges d'activités de service et autorisations spéciales d'absence.

L'exercice 2024 a constitué une année de régularisation, marquée par le rattrapage des retards accumulés ainsi que par la mise en place d'un calendrier formalisé des demandes de remboursement, lesquelles étaient auparavant transmises de manière irrégulière par les collectivités concernées.

En 2025, une amélioration partielle de la régularité des demandes a été constatée, toutefois, certaines collectivités demeurent hors délai.

Dans ce contexte, l'évaluation des prévisions budgétaires relatives à cet article reste incertaine.

Évolution globale de - 12 % par rapport au budget primitif 2025

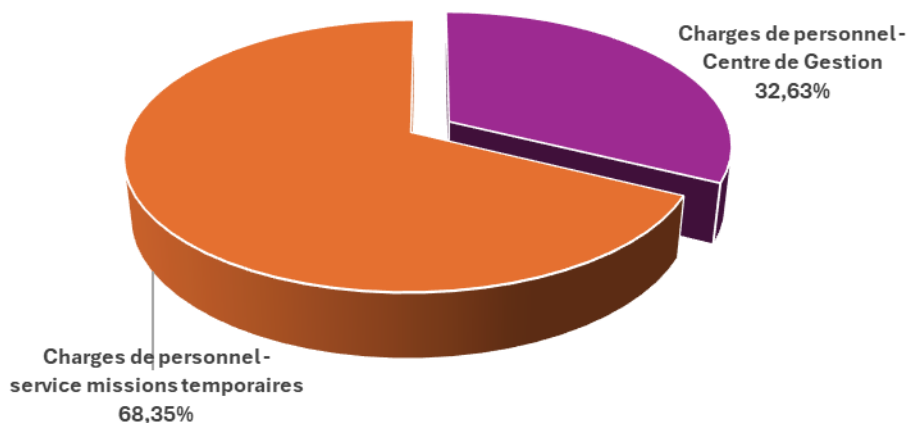
Pour ce chapitre, il convient de distinguer, les charges de personnel du Centre de gestion, d'une part, qui augmentent de près de 3 % et les charges de personnel du service missions temporaires, d'autre part, qui elles, diminuent de près de 16 % par rapport au budget primitif 2025.

Pour les charges du personnel du Centre de gestion, ces dépenses tiennent compte de l'augmentation de la cotisation CNRACL (34,65 % en 2025 à 37,65 % en 2026), d'une augmentation du taux d'accident de travail (1,34 % en 2025 à 2,09 % en 2026) ainsi que des évolutions indiciaires liées aux avancements d'échelons.

Le poste de médecin, créé en 2024, a été maintenu et comptabilisé sur 6 mois. Comme proposé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, ont été comptabilisés : 1 poste d'ACFI sur 6 mois et un poste d'archiviste sur 2 mois.

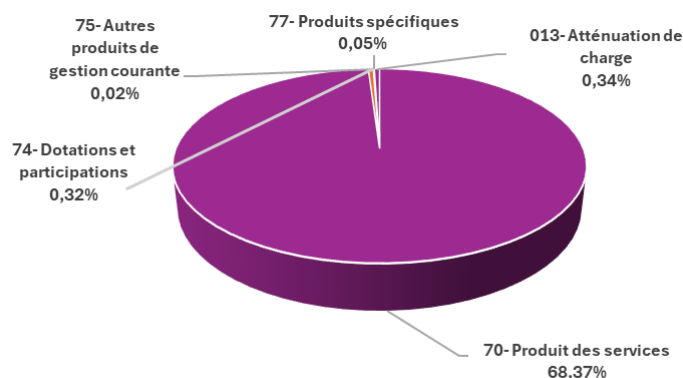
Pour les charges de personnel relevant du service missions temporaires, les prévisions ont été revues à la baisse en comparaison au budget primitif 2025 du fait du net ralentissement de l'activité du service.

### Répartition des charges de personnel



## » RECETTES

CHAPITRE	NATURE	BP 2026
013	Atténuation de charges	47 900,00
70	Produits des services	9 739 530,32
74	Dotations et participations	45 859,19
75	Autres produits de gestion courante	3 010,00
77	Produits spécifiques	6 762,00
<b>TOTAL</b>		<b>9 843 061,51</b>



Les éléments qui suivent présentent les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2026 comparativement au prévisionnel de recettes pour l'exercice 2025.

**Atténuation de charges** (chapitre 013) **48 K €**

Évolution de **+ 7,64 %** par rapport au budget primitif 2025

Cet article regroupe les indemnités journalières versées par la CPAM au titre des arrêts maladie des agents contractuels ainsi que les remboursements effectués par l'assureur pour les arrêts maladie des agents titulaires.

Son montant a été révisé légèrement à la hausse par rapport aux prévisions de l'exercice 2025, sur la base d'une hypothèse prudente d'augmentation du nombre d'arrêts maladie.

**Produits de services** (chapitre 70) **9 739 K €**

Évolution de **- 14 %** par rapport au budget primitif 2025

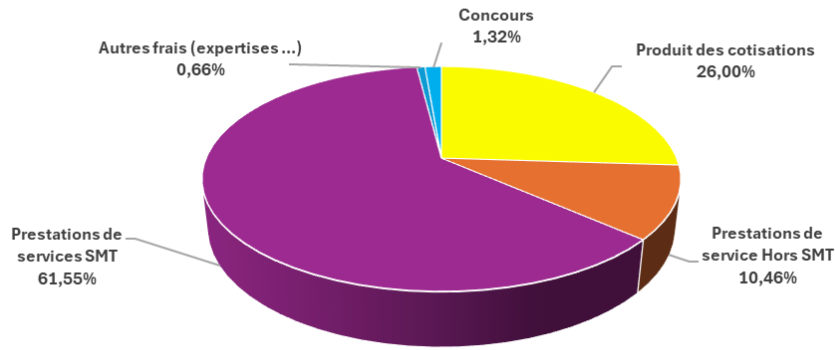
Ce chapitre regroupe :

- les recettes liées aux cotisations obligatoires, additionnelles et cotisations des collectivités des non-affiliées (bloc insécable),
- les prestations de services dont le service missions temporaires,
- les recettes liées aux concours et au remboursement des expertises médicales.

Face à un net ralentissement de la dynamique des recettes issues des cotisations obligatoires et additionnelles (+1,70 % en 2025 contre 4,22 % en 2024), qui s'explique par une diminution de la croissance des masses salariales déclarées par les collectivités, la prévision a été évaluée de manière prudentielle.

Il en est de même dans l'évaluation des recettes des prestations de services et tout particulièrement, le service missions temporaires qui connaît également un fort ralentissement (baisse d'activité de 19 % en 2025).

## Répartition des recettes du chapitre 70



**Dotations et participations** **46 K €**

Évolution de **+ 43 %** par rapport au budget primitif 2025

Ce chapitre regroupe le remboursement du FCTVA (+ 1 600 €) ainsi que la subvention de la Région pour l'organisation de la formation des secrétaires généraux de mairie (+12 128 €). Cette réévaluation de la subvention régionale vise à compenser l'augmentation du coût journalier de formation par le CNFPT.

**Autres produits de gestion courante** **3 K €**

Évolution de **- 64 %** par rapport au budget primitif 2025

Ce chapitre concerne essentiellement les produits issus des revenus immobiliers. Il s'agit en particulier des recettes liées à la location des salles.

Jusqu'en 2025, ces espaces étaient loués exclusivement au CNFPT pour l'organisation de ses formations.

Cette recette a été évaluée de manière prudentielle, dans la mesure où le CNFPT dispose désormais de ses propres locaux à Saint-Lô. Seules les formations « hygiène des locaux » pourraient continuer à être organisées au sein de notre établissement.

Depuis la délibération du 25 novembre 2025, les salles peuvent également être proposées plus largement à la location auprès des collectivités, établissements publics et entreprises privées pour l'organisation de formations, réunions ou conférences, afin de diversifier les sources de recettes.

# Budget primitif 2026 : section d'investissement

## » DÉPENSES

**188 K €**  
de dépenses d'équipement

La section d'investissement a été élaborée dans une logique de soutenabilité et de maîtrise des dépenses. Les opérations inscrites au budget primitif correspondent aux priorités identifiées par l'établissement en cohérence avec ses orientations stratégiques et sa capacité d'autofinancement telles que présentées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires 2026.

CHAPITRE	NATURE	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	52 837,00
20	Immobilisations corporelles	135 103,58
<b>SOUS-TOTAL OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS</b>		<b>187 940,58</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	62 016,00
001	Solde d'exécution n-1	11 459
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>261 416,00</b>
Report 2025		71 118,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2026</b>		<b>332 534,00</b>

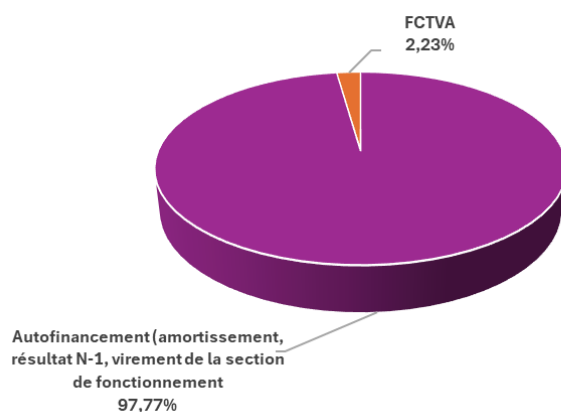
Les principaux investissements prévus pour 2026 :

- Travaux suite au diagnostic bâtiminaire 60 000 €
- Matériel informatique (suite audit) 4 000 €
- Baie serveur/modification VPN 8 102 €
- Renouvelle 1/4 flotte pc portables 11 200 €
- Micro-enregistreurs pour les instances 12 000 €
- Mobilier 6 100 €
- Migration logiciel finances en mode web 24 000 €
- Migration GED 24 180 €

## >> RECETTES

CHAPITRE	NATURE	BP 2026
10	FCTVA	7 408,76
040	Amortissement/provisions	88 121,91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	82 577,24
021	Autofinancement (virement de section à section)	154 426,09
<b>TOTAL</b>		<b>332 534,00</b>

### Financement des investissements



**325 K €**  
d'autofinancement

soit **98 %**

Il faut noter la **part importante d'autofinancement** (virement de la section de fonctionnement + amortissements + affectation du résultat 2025).

# Équilibre général

L'équilibre général de la section d'investissement est assurée par une mobilisation prudente des ressources disponibles.

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes et aux principes de transparence budgétaire.

Cette présentation permet de ne pas neutraliser artificiellement l'excédent reporté et d'en assurer une lecture claire et sincère. Elle vise à refléter fidèlement la situation financière réelle de l'établissement, sans masquer les marges de manœuvre dont il dispose.

Ce choix s'inscrit dans une démarche de gestion responsable et de clarté à l'égard de l'organe délibérant.

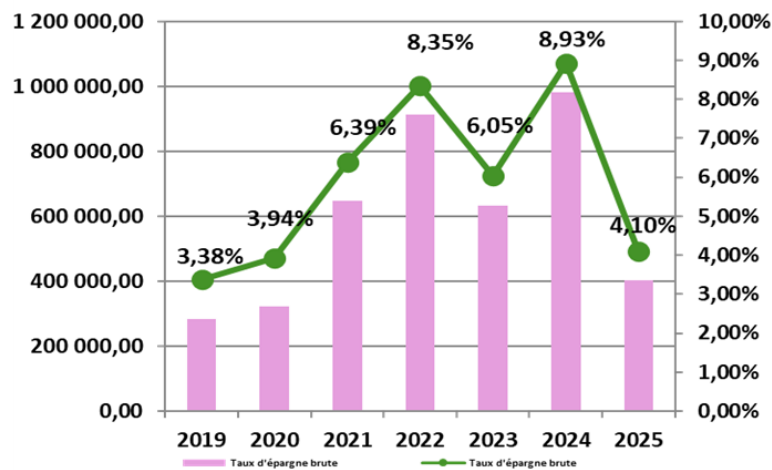
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b> <b>332 534 €</b>	<b>RECETTES</b> <b>332 534 €</b>
	249 956,58 €	7 408,76 € remboursement FCTVA
	notamment : 187 940,58 € de dépenses d'équipement 62 016 € d'emprunt	88 121,91 € amortissement
	71 118 € reports 2025	154 426,09 € besoins en financement n
	11 459,42 € besoins en financement n+1	82 557,24€ affectation du résultat n-1 (1068)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b> <b>9 679 350 €</b>	<b>RECETTES</b> <b>14 246 169 €</b>
	9 436 802 €	9 843 061,51 €
	notamment : 1 065 627 € de charges courantes 8 236 100 € de charges de personnel 130 975 € d'autres charges de gestion courante	notamment : 9 739 530,32 € de produits des services 45 859,19 € de dotations et participations 3 010 € d'autres produits de gestion courante
	2 100 € de charges financières 2 000 € de charges spécifiques	6 762 € de produits spécifiques 47 900 € d'atténuation de charges
	88 121,91 € amortissement	4 403 107,49 € résultat reporté n-1
	154 426,09 € autofinancement	
	Excédent de clôture prévisionnel <b>4 566 819 €</b>	

# CAF prévisionnelle

La Capacité d'autofinancement (CAF) est la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement de l'exercice.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> 9 432 701,95 €	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> 9 836 299,51€
	<b>CAF brute prévisionnelle</b> 403 597,56 €	

**CAF brute** = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement



La capacité d'autofinancement connaît une évolution défavorable passant à un taux de 8,29 % à un taux prévisionnel de 4,10 % en 2026, soit une diminution de 4,19 points.

Cette contraction traduit un affaiblissement significatif de la marge financière dégagée par l'établissement.

Plusieurs facteurs expliquent cette dégradation :

- d'une part, l'augmentation des charges de fonctionnement (chapitre 011 : maintenance et remboursement DAS et ASA) qui vient peser sur le résultat,
- d'autre part, le ralentissement de la dynamique des recettes, tant pour les cotisations que pour les prestations de services, en raison d'un contexte économique moins favorable pour les collectivités.

La baisse du taux de CAF impacte directement la capacité de la structure à financer ses investissements sur fonds propres.

Dès 2026, il conviendra d'effectuer des choix stratégiques et de prioriser les leviers à actionner : réduction des charges, optimisation des processus, réévaluation des taux de cotisation, révision de la politique tarifaire des prestations, priorisation des investissements.

L'objectif sera de restaurer progressivement un niveau de CAF compatible avec les besoins de financement de l'établissement et de nature à engager une trajectoire soutenable.